



Mairie de Landunvez
Gestionnaire du Port d'ARGENTON



A.U.P.A
Opérateur Portuaire
Bâtiment portuaire l'Arc'hantel
Route de la cale
29840 LANDUNVEZ
aupa.argenton@gmail.com

Ref : AUPA.OP/2025-02

Landunvez, le 20 Janvier 2025

Mesdames, Messieurs, chers usagers du port d'Argenton,

La période d'enregistrement des demandes de mouillages pour l'année 2025 est ouverte. **Elle s'achèvera le 30 avril 2025.** A l'issue, la Mairie, gestionnaire du port, procédera à la collecte des redevances annuelles par le Trésor Public.

Comme les précédentes années, deux possibilités vous sont offertes :

1 - Demande dématérialisée en ligne : fortement recommandée car très simple et très rapide. Nous vous invitons à accéder au formulaire par le lien suivant :

[Formulaire de demande de mouillage 2025 - AUPA](#)

Cette année, il vous sera possible de déposer en ligne les documents nécessaires (attestation d'assurance notamment), en suivant bien les instructions données dans le formulaire.

2 - **Demande par écrit** : vous trouverez ci-joint le formulaire à imprimer et à remplir, puis à nous renvoyer soit par courrier électronique, soit par courrier postal à l'adresse indiquée en tête du formulaire.

Nous vous invitons également à prendre connaissance de la lettre de M. le Maire de Landunvez ci-jointe.

Nous vous souhaitons une excellente saison 2025.

AUPA / Le Secrétaire

Alain Madec